



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2837
6 janvier 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2837e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le vendredi 6 janvier 1989, à 15 h 30

Président : M. RAZALI (Malaisie)

Membres :

Algérie	M. DJOUDI
Brésil	M. ALENCAR
Canada	M. FORTIER
Chine	M. LI Luye
Colombie	M. PEÑALOSA
Etats-Unis d'Amérique	M. WALTERS
Ethiopie	M. TADESSE
Finlande	M. TORNUDD
France	M. BROCHAND
Népal	M. RANA
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. BLATHERWICK
Sénégal	M. BA
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. BELONOVOV
Yougoslavie	M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 4 JANVIER 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20364)

LETTRE DATEE DU 4 JANVIER 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE BAHREIN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20367)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux cours des réunions précédentes sur cette question, j'invite le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afghanistan, de Bahreïn, du Burkina Faso, de Cuba, du Yémen démocratique, de la République islamique d'Iran, de la République démocratique populaire lao, de Madagascar, du Mali, du Nicaragua, du Soudan, de la République arabe syrienne, de la Tunisie et de l'Ouganda à occuper les sièges qui leurs sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne) prend place à la table du Conseil; M. Dost (Afghanistan), M. Al-Shaker (Bahreïn), M. Dah (Burkina Faso), Mme De Florez Prida (Cuba), M. Al-Alfi (Yémen démocratique), M. Madarshahi (République islamique d'Iran), M. Khamsy (République démocratique populaire lao), M. Rakotondramboas (Madagascar), M. Diakite (Mali), M. Sevilla Boza (Nicaragua), M. Adam (Soudan), M. Al-Masri (République arabe syrienne), M. Karoui (Tunisie) et M. Kamunamwire (Ouganda) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des Représentants permanents du Pakistan et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Shah Nawaz (Pakistan) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre son examen du point inscrit à son ordre du jour.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous dire combien nous sommes heureux, et combien je suis personnellement heureux, de féliciter le représentant de la Malaisie, pays non aligné et ami, à l'occasion de l'accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité à cette étape importante, et je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de cette lourde tâche. Par ailleurs, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à votre pays, la Malaisie, en tant que nouveau membre du Conseil. Je saisis l'occasion pour souhaiter également la venue aux autres nouveaux membres du Conseil de sécurité - les représentants du Canada, de la Colombie, de l'Ethiopie et de la Finlande, et pour dire la volonté de la délégation yougoslave de coopérer pleinement avec eux dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité dans la période à venir.

Je remercie également M. Hideo Kagami, Ambassadeur du Japon, pour les efforts désintéressés et la manière exceptionnellement efficace et impartiale dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de décembre ainsi que pour la contribution de sa délégation à nos délibérations pendant cette période. Je remercie également les représentants de l'Argentine, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie et de la Zambie de leur coopération et de leur compréhension l'an dernier dans nos efforts concertés pour atteindre les objectifs communs du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est avec une profonde inquiétude et une grande anxiété que la Yougoslavie a appris la nouvelle de l'incident armé au cours duquel deux avions libyens ont été abattus par deux avions des forces américaines de la VIe flotte, à proximité du territoire libyen, inquiétude qui a été également exprimée dans une déclaration publiée par le Ministre des affaires étrangères de la Yougoslavie. Indépendamment des explications et justifications qui ont été avancées, cette démonstration de force, ce recours inacceptable à la force, représente une grave menace pour la sécurité et la stabilité d'un petit pays non aligné et risque d'aggraver encore la situation dans l'ensemble de la région méditerranéenne.

Nous sommes particulièrement inquiets de voir que l'incident s'est produit à un moment où l'ensemble du climat des relations internationales s'améliore considérablement, comme on a pu le voir à la session de l'Assemblée générale qui

M. Pejac (Yougoslavie)

vient de s'achever et où des efforts soutenus sont déployés pour trouver des solutions politiques à certaines des questions complexes qui confrontent le monde depuis de nombreuses années.

Cette amélioration de la situation internationale en général ne s'est pas, hélas!, reflétée suffisamment dans la situation qui règne dans certaines parties de la Méditerranée, où des sources d'instabilité persistent. L'une des principales raisons de cette situation sont les tentatives continues de puissances non méditerranéennes de projeter leur présence et leur influence dans cette région et, non moins important, de déterminer le développement dans les différents pays de la région.

Il est donc tout à fait normal que la Yougoslavie, avec d'autres pays non alignés, ait depuis longtemps prévenu que la présence accrue de forces navales et les manœuvres militaires fréquentes et autres démonstrations de force militaire par des puissances non régionales à proximité des eaux territoriales des Etats littoraux constituent un danger permanent qui risque de provoquer des incidents armés lourds de conséquences pour la sécurité de ces Etats, notamment les Etats non alignés, qui sont exposés à diverses formes de pression, de menaces et d'intimidation ouvertes. La dernière attaque qui a entraîné la destruction de deux avions libyens par les forces navales américaines justifie la validité de ces avertissements.

M. Peic (Yougoslavie)

A notre avis, il est inacceptable d'utiliser certaines questions non résolues, notamment des accusations non fondées, comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'Etats souverains. A cet égard, la destruction des avions libyens ne contribuera certainement pas à la création du climat nécessaire de compréhension et de confiance et pèsera sur la coopération internationale dans la recherche de solutions que souhaite vivement toute la communauté internationale. Je pense, entre autres choses, à la grave préoccupation de la communauté internationale à l'égard des armes chimiques qui vont faire l'objet de la conférence de Paris devant bientôt avoir lieu et dont nous souhaitons comme tous, je pense, le succès.

Je voudrais également indiquer en cette occasion que les pressions, les menaces, l'intimidation et l'empiètement contre la sécurité d'autres pays ne sont pas - et ne peuvent être - un moyen ou une méthode de résoudre les questions en suspens. La seule façon réaliste de résoudre ces questions est de créer une base pour une coopération et un dialogue internationaux larges en respectant pleinement l'intégrité territoriale et la souveraineté des différents pays. Nous sommes donc convaincus que le Conseil de sécurité doit prendre une position claire contre cet emploi dangereux de la force, c'est-à-dire la destruction d'avions libyens par les forces navales américaines et faire en sorte que des actes similaires contre la Libye ou tout autre pays ne se reproduisent pas, car les actes militaires n'ont jamais permis de résoudre les problèmes qui se posent entre Etats.

Ce qu'il faut aujourd'hui, peut-être plus que jamais auparavant, c'est comprendre que les questions qui affectent les relations entre les différents pays ne peuvent être résolues que par des moyens politiques.

La Yougoslavie, pays méditerranéen non aligné, est fermement convaincue que ce qu'il faut aujourd'hui lorsqu'une région aussi délicate est en jeu, ce ne sont pas des actes militaires mais des efforts communs pour faire de la région de la Méditerranée une zone de paix et de coopération.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. DJOUDI (Algérie) : C'est pour la délégation algérienne un réel motif de satisfaction de voir le digne représentant d'un pays non aligné et islamique, avec lequel l'Algérie entretient des relations privilégiées de confiance, de coopération et d'estime mutuelle, présider les travaux du Conseil de sécurité.

M. Djoudi (Algérie)

Votre habileté diplomatique et vos grandes qualités humaines constituent pour nous un gage certain de succès de nos travaux.

Permettez-moi également d'exprimer par votre intermédiaire ma gratitude au Représentant permanent du Japon, l'Ambassadeur Hideo Kagami, pour la manière exemplaire dont il a conduit les réunions du Conseil pendant le mois écoulé. Aux délégations de l'Argentine, de l'Italie, du Japon, de la République fédérale d'Allemagne et de la Zambie, nous tenons à dire notre reconnaissance pour la contribution remarquable qu'elles ont apportée au succès des travaux du Conseil.

Enfin, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, votre propre pays d'abord, ainsi que l'Ethiopie, la Colombie, la Finlande et le Canada, et les assurer de notre entière coopération.

La situation en Méditerranée qui, du fait de la présence de flottes étrangères considérables comporte déjà des risques potentiels de confrontation, connaît depuis le début de la décennie une tension persistante par le fait de la politique hostile entretenue par les Etats-Unis d'Amérique contre la Jamahiriya arabe libyenne.

En effet, cette attitude à l'endroit de la Libye se caractérise depuis quelques années par le refus de dialogue qui s'est traduit, malheureusement, par l'escalade dans la confrontation. La Libye, objet d'une campagne incessante de désinformation et d'intimidation, fait face de manière répétée à l'intensification de la provocation et aux actes d'agression.

Ainsi, cette situation a conduit à la destruction d'avions libyens en 1981, à des incidents navals en 1986 et notamment au bombardement des villes de Tripoli et de Benghazi la même année.

Aujourd'hui, c'est à la réédition de ce même scénario dangereux que nous assistons.

Voilà quelques semaines déjà que les Etats-Unis d'Amérique portent contre la Libye des accusations infondées selon lesquelles ce pays fabriquerait, ou s'approprierait à le faire, des armes chimiques, et proclament ouvertement leur intention d'attaquer militairement les installations industrielles de Rabta. En dépit des multiples appels pour que s'impose la retenue et que prévale la raison, la communauté internationale constate cependant avec une profonde préoccupation les préparatifs en cours pour renforcer l'importante concentration navale américaine au large des côtes libyennes.

M. Djoudi (Algérie)

C'est dans cette dangereuse conjoncture qu'est survenue la destruction, le 4 janvier, de deux avions libyens en mission de reconnaissance par l'aviation américaine.

C'est dire que le Conseil de sécurité est saisi d'un incident grave qui intervient dans une situation désormais porteuse de risques d'escalade incontrôlable.

La politique d'hostilité et de recours à l'usage de la force à l'égard de la Jamahiriya arabe libyenne est inadmissible et contrarie les efforts déployés pour faire prévaloir la sécurité, la stabilité et la confiance régionales et internationales.

Le monde de paix auquel nous aspirons tous ne saurait s'accommoder de la menace ou de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout Etat.

La conduite dictée par la Charte des Nations Unies à tous les membres de cette organisation s'impose encore davantage comme un impératif de droit à un Etat membre permanent du Conseil de sécurité.

Le dialogue et l'apaisement qui gagnent progressivement et si heureusement droit de cité dans les relations internationales, ne peuvent qu'encourir des risques dommageables par le fait de la persistance de tensions et d'agressions comme celles auxquelles est exposée présentement la Libye.

La ferme volonté qui anime les Etats arabes et européens riverains de la Méditerranée de réhabiliter cet espace géographique dans sa vocation de lieu de concorde et de coopération se voit gravement défiée dans son dessein par les menaces qui persistent dans leur voisinage immédiat.

Cette même situation risque de compromettre les efforts patients dans lesquels sont conjointement engagés les pays maghrébins en vue de promouvoir un ensemble régional harmonieux caractérisé par la consécration de la plénitude des droits des peuples qui le composent et soucieux de développer avec les autres nations des rapports de confiance, d'entente et de coopération.

Tout au long de ces dernières années, l'Algérie s'est attachée avec constance à souligner, tant au sein du Mouvement des pays non alignés que, depuis 1972, au niveau de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le caractère indivisible de toute approche de sécurité et de coopération en Europe et en Méditerranée et à oeuvrer pour soustraire cet espace aux démonstrations de force.

M. Dioudi (Algérie)

Dans le même temps, elle s'est assignée comme objectif essentiel la construction d'un Maghreb arabe stable et prospère et à l'abri de toute ingérence ou menaces extérieures et a oeuvré avec détermination dans cette perspective.

M. Djoudi (Algérie)

Il va de soi que toute atteinte à la sécurité et à la stabilité d'un des Etats maghrébins constitue une menace pour l'ensemble de notre communauté régionale.

C'est donc dire que l'Algérie ne peut rester indifférente face aux menaces qui pèsent contre la Libye, pays frère et voisin, avec lequel elle partage une communauté de destin.

C'est fort à la fois de cette conviction et avec la conscience aiguë des dangers que comportent les dangers de la situation actuelle que mon pays a entrepris des démarches pressantes et répétées au cours de ces dernières semaines en vue de mettre en garde contre tout accroissement de la tension dans la région et pour prévenir toute escalade militaire aux conséquences préjudiciables pour tous.

Intervenant dans ce contexte, la destruction de deux appareils libyens par les forces armées américaines était inadmissible et constitue une agression que l'Algérie condamne fermement. En réitérant son appel à la retenue et à la prévention de toute nouvelle escalade contre la Libye, mon pays réaffirme au peuple libyen frère son soutien et sa solidarité face aux menaces intolérables contre son indépendance, sa sécurité et son intégrité territoriale.

Le peuple libyen, comme tous les peuples de la région, a droit à la paix et à la sécurité. C'est la préservation de ce droit imprescriptible que la Libye réclame aujourd'hui devant le Conseil de sécurité. Il est dès lors du devoir de cet organe investi d'une mission essentielle par la Charte des Nations Unies de se prononcer clairement face au grave incident dont vient d'être victime la Libye et de prévenir toute nouvelle attaque contre ce pays qui ne pourrait que menacer dangereusement la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. PERALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer, à vous et votre pays, toute la reconnaissance du Gouvernement de la Colombie pour l'honneur qui vous est fait. Vos qualités intellectuelles, diplomatiques et humaines sont la meilleure assurance de résultats positifs au cours de votre mandat présidentiel.

La délégation de la Colombie, siégeant à nouveau au Conseil de sécurité, déclare son ferme désir de contribuer au respect des principes consignés dans la Charte qui régit l'Organisation et d'oeuvrer en toute impartialité, dans une indépendance absolue mais toujours au nom de la préservation de la paix mondiale et

M. Peñalosa (Colombie)

du rétablissement de cette paix là où elle n'est plus. Nous soulignons à cet effet l'importance que revêt, dans le contexte international, le principe énoncé à l'Article 2 de la Charte, selon lequel les Membres de l'Organisation doivent s'abstenir dans leurs relations internationales de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

La délégation de la Colombie est d'avis que la convocation de cette réunion du Conseil de sécurité est d'une très grande importance étant donné les événements qui se sont produits dans la Méditerranée le 4 janvier dernier et qui ont mené à la destruction de deux avions de la Jamahiriya arabe libyenne par les forces des Etats-Unis. Malheureusement, ces faits se sont produits alors que la communauté internationale commençait à être témoin d'éléments de détente prometteurs qui avaient commencé à se manifester dans différents domaines et dans différentes instances l'an passé.

La délégation de la Colombie est préoccupée de voir que dans une zone aussi névralgique que la Méditerranée s'ajoutent encore des éléments de tension et que, précisément dans cette région, volontairement ou non, on ne prenne pas toutes les précautions pour éviter que ne se produisent des actes qui portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

La Colombie, pays qui rejette la violence, sous toute forme et en tous lieux, pense que le climat de détente doit l'emporter et doit être maintenu à tout moment. C'est ainsi que l'on pourra garantir le respect des buts de l'Organisation.

Nous devons préserver la compréhension et la coexistence pacifique. Nous devons continuer le processus de rapprochement des positions, aussi éloignées semblent-elles. C'est là une nouvelle possibilité de redire au monde entier que les Nations Unies sont des défenseurs fidèles des principes qu'elles ont élaborés et que le succès de ces principes assurera la coexistence pacifique internationale.

Nous lançons un appel à la justice et à la raison, à ceux qui croient dans les institutions et dans le droit international en tant qu'instruments essentiels. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force ne peut déborder son champ d'action car cela risquerait de mener à des situations irréversibles. C'est pourquoi nous lançons un appel pour qu'il soit mis fin à tout acte et à toute manœuvre susceptibles d'aggraver la tension. Cela contribuerait à la recherche d'une solution pacifique opportune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Colombie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. LI LUYE (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis convaincu qu'avec votre expérience diplomatique et vos talents, vous mènerez à bien la mission importante qui vous a été confiée. La Chine et la Malaisie ont toujours entretenu de bonnes relations et la délégation chinoise s'engage à collaborer sincèrement avec vous. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à S. E. l'Ambassadeur Hideo Kagami du Japon. Ses qualités et son talent lui ont permis de mener à bien la lourde charge des travaux du Conseil le mois dernier.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter chaleureusement les représentants du Canada, de la Colombie, de l'Ethiopie, de la Finlande et de la Malaisie qui ont été élus membres non permanents du Conseil de sécurité. Je les assure de toute la coopération de ma délégation. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance aux membres non permanents sortants pour leur contribution très précieuse aux travaux du Conseil au cours des deux dernières années.

Le 4 janvier, deux avions libyens ont été abattus par des appareils américains au-dessus de la Méditerranée, ce qui a, une fois de plus, exacerbé les tensions dans la région et jeté une ombre sur le processus de paix au Moyen-Orient. Mon gouvernement est profondément préoccupé et troublé par cet incident et déplore vivement le recours à la force dans les relations entre Etats et l'exacerbation des tensions internationales.

M. Li Luye (Chine)

Le Gouvernement chinois a toujours préconisé le règlement des différends entre les Etats par le dialogue et la négociation et a toujours été contre la menace ou l'emploi de la force chaque fois que des problèmes de ce genre se sont produits. A l'heure actuelle, le monde passe de l'affrontement au dialogue et de la tension au relâchement de la tension. Il serait difficile d'essayer de régler les différends internationaux par des moyens militaires. Ce genre de tendance historique concrétise l'aspiration commune des peuples du monde à la paix et au développement et est tout à fait conforme aux intérêts fondamentaux de ces peuples. La menace ou l'emploi de la force va contre cette tendance.

Nous demandons aux Etats-Unis de mettre fin à toutes leurs activités militaires contre la Libye. Et nous demandons en même temps aux parties au différend de faire preuve de retenue afin d'empêcher que la situation ne s'aggrave et d'assurer la paix et la stabilité dans la région méditerranéenne.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MADARSHAHI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis très heureux de vous voir, éminent homme d'Etat du pays frère de la Malaisie, présider cet organe très important. Permettez-moi de vous féliciter chaleureusement, au nom de ma délégation, de votre accession à la présidence et de l'élection de votre pays au Conseil de sécurité. En dépit des limites structurelles qui règnent au Conseil de sécurité, je suis persuadé que votre expérience diplomatique et votre sens du leadership permettront au Conseil de s'acquitter avec succès de la très importante responsabilité que la Charte des Nations Unies lui a confiée.

J'aimerais également adresser à l'Ambassadeur Kagami et à la délégation japonaise la chaleureuse reconnaissance de ma délégation pour la manière exemplaire dont ils ont dirigé les travaux du Conseil au cours du mois dernier. Par ailleurs, au nom du Gouvernement de la République islamique d'Iran, j'aimerais remercier les pays dont le mandat a pris fin et qui ont quitté le Conseil. Ils ont grandement contribué aux efforts du Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Je voudrais également féliciter les pays qui sont entrés au

M. Madarshahi (République islamique d'Iran)

Conseil de sécurité au début de l'année. Nous sommes sûrs que ces nouveaux membres aideront le Conseil à s'acquitter de ses devoirs d'une façon efficace et constructive.

La question dont le Conseil est saisi est grave. Pour faire face à cette grave situation, il faut, d'une part, un sens ferme de la responsabilité et de l'équité, et, d'autre part, du courage et de l'audace.

Ce n'est pas la première fois que la courageuse nation de la Jamahiriya arabe libyenne, dont la population totale est inférieure à la population qui travaille en ce moment même à Manhattan, est la cible de l'agression et d'une violation de sa souveraineté par les Etats-Unis d'Amérique, pays qui se considère comme une puissance militaire sans rivale dans le monde, le champion du monde libre et le principal défenseur de la règle du droit dans la conduite des relations internationales. Mais le peuple de la Jamahiriya arabe libyenne n'est pas la seule victime de l'emploi de la force par les Etats-Unis. De nombreux pays, y compris le mien, ont subi des souffrances indicibles du fait du rôle de parrain que les Etats-Unis se sont audacieusement arrogés vis-à-vis du monde entier.

Nous vivons dans un monde dangereux. Il est dangereux parce que le syndrome du parrain remonte au Moyen-Age lorsque le principe de la "raison du plus fort" était prôné et pratiqué. Il est dangereux parce que le Gouvernement des Etats-Unis est trop heureux et trop disposé à résoudre ses différends avec les autres Membres de l'Organisation par des actes unilatéraux au détriment du multilatéralisme, actes qui se caractérisent par l'emploi de la force brutale et des décisions qui sont entachées d'agression contre la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale des autres Etats Membres et la violation de celles-ci.

Il est extrêmement intéressant de voir qu'au cours des dernières années, les Etats-Unis ont agressé systématiquement d'autres Etats dont les régimes ne plaisaient pas au Gouvernement américain. Les responsables des Etats-Unis exploitent ordinairement les médias de ce pays qui sont toujours prêts à s'exécuter et entament une campagne de désinformation contre le pays visé quelque temps avant de mener leur politique d'agression militaire. Le Gouvernement des Etats-Unis s'efforce ensuite - avec un succès limité, sinon nul - de justifier ses actes d'agression en invoquant l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, revendiquant la légitime défense. Cette attitude a caractérisé l'agression des Etats-Unis contre la Libye, le Nicaragua et la République islamique d'Iran, ainsi que les

M. Madarshahi (République islamique d'Iran)

attaques contre les plates-formes pétrolifères iraniennes, le bateau iranien Iran Air, et la destruction de l'aéronef civil Iran Air. Les membres du Conseil et la communauté internationale se souviendront que les Etats-Unis ont avancé le même argument non fondé de légitime défense pour abattre l'avion civil Iran Air. Il faut vraiment avoir quelque chose à se reprocher pour être instable et craintif au point de tirer sur un avion de ligne et un patrouilleur.

M. Madarshahi (République islamique d'Iran)

En 1986, avant le bombardement d'un certain nombre d'objectifs civils dans les villes de Syrte, Benghazi et Tripoli, les Etats-Unis avaient mobilisé leur appareil médiatique et lancé une campagne de désinformation contre la Jamahiriya arabe libyenne. La communauté internationale a condamné ces actes d'agression brutale des Etats-Unis dans différentes instances, notamment à la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Harare en septembre 1988, la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine de 1986, la session de l'Organisation de la Conférence islamique qui s'est tenue au Koweït et la résolution 41/38 de l'Assemblée générale. A ces condamnations, les Etats-Unis ont répondu par l'indifférence et une arrogance accrue nées d'un sentiment de confiance dans sa puissance militaire. Cette attitude est dangereuse et menaçante car, disons-le franchement, cette capacité militaire n'est pas contrebalancée par une capacité mentale et juridique propre à une meilleure compréhension des choses de la part de l'Administration américaine. Le Gouvernement de la République d'Iran estime que ce n'est pas seulement le peuple libyen qui a été victime de la récente agression américaine; c'est peut-être la communauté internationale tout entière qui est victime de l'acte de force non provoqué des Etats-Unis, qui est perçu comme une violation grossière et qui sape les perspectives de conciliation et de coopération dans les relations internationales.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran, en même temps qu'il condamne la destruction des avions libyens par les Etats-Unis, loue la bravoure de nos frères et sœurs musulmans de la Jamahiriya arabe libyenne. Nous déclarons ici, devant cet organe, que le Gouvernement de la République islamique d'Iran appuie pleinement le peuple libyen, non parce que nous avons nous-mêmes été victimes de l'agression de cette même puissance arrogante, mais parce que cette force débridée pense qu'elle est au-dessus du droit international, prête à violer la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale d'autres Etats comme bon lui semble, quand bon lui semble. Nous demandons au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses obligations et de condamner fermement la destruction des deux appareils libyens et de prévenir ainsi toute nouvelle agression américaine contre la Libye, agression qui semble conforme à la démarche que j'ai évoquée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les félicitations des pays non alignés, du Groupe africain - dont le Zimbabwe est président pour le mois de janvier - et du Zimbabwe au moment où votre pays, la Malaisie, entame son mandat au Conseil de sécurité. La délégation du Zimbabwe est heureuse de voir que la Malaisie, membre clef du Mouvement des non-alignés, commence son mandat au Conseil en tant que président de ce conseil en ce moment crucial où celui-ci s'apprête à traiter de problèmes qui sont au coeur même de sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nos félicitations et nos bons voeux s'étendent aux autres nouveaux membres du Conseil, qui sont pour le Zimbabwe autant d'amis chers et fidèles. Nous félicitons l'Ambassadeur Kagami pour le calme et la compétence avec lesquels il a dirigé les affaires du Conseil pendant le mois de décembre.

Mercredi matin, à l'aube, des chasseurs des Etats-Unis ont abattu deux avions militaires libyens qui effectuaient une patrouille de reconnaissance régulière au-dessus des eaux internationales de la Méditerranée au large des côtes de la Libye. Les Etats-Unis prétendent que les appareils libyens fondaient sur leurs F-14 "de façon hostile" et que leurs avions ont agi en état de légitime défense. Beaucoup n'auront pas manqué de noter que ce triste incident intervient après des menaces caractérisées et une campagne médiatique soutenue dirigée contre la Jamahiriya arabe libyenne par les Etats-Unis. Depuis septembre dernier, les Etats-Unis font étalage de leur force et menacent d'entreprendre une action militaire contre une usine pharmaceutique libyenne qui, disent-ils, serait une usine de fabrication d'armes chimiques. Sans que rien ne l'y oblige, le Gouvernement libyen, au plus haut niveau, a offert spontanément de soumettre l'usine en question à une inspection internationale. Les Etats-Unis ont décliné cette offre et, au contraire, outre qu'ils ont intensifié leur campagne de désinformation contre la Libye, ont envoyé 12 bâtiments de guerre en Méditerranée.

La communauté internationale s'est gravement émue et inquiétée devant ces provocations et l'emploi de la force contre la Libye. Moins de 24 heures avant que les Etats-Unis attaquent les avions libyens, le Bureau de coordination des pays non alignés avait exprimé son inquiétude et prévenu, dans son communiqué, distribué

M. Mudenge (Zimbabwe)

maintenant en tant que document officiel du Conseil, que la campagne de désinformation et de menaces des Etats-Unis contre la Libye pourrait servir de prétexte à des actes d'agression contre ce pays. L'intention hostile contre la Libye était déjà manifeste, même à ce stade. Pendant la réunion du Bureau de coordination des pays non alignés, les membres ont déclaré qu'ils craignaient que les Etats-Unis attaquent la Libye dans les 24 heures. Comme nous le savons tous, l'attaque a eu lieu 11 heures après cette réunion. Le Conseil se rappellera que des menaces et des campagnes médiatiques analogues avaient précédé les attaques aériennes et navales des Etats-Unis d'avril 1986 contre les villes libyennes de Tripoli et de Benghazi. La communauté internationale n'a pas oublié non plus qu'avant les incidents d'avril 1986, un conditionnement de l'opinion publique du même genre avait eu lieu avant que les Etats-Unis attaquent et coulent quatre navires patrouilleurs libyens à Syrte en mars 1986. De nouveau, en juin 1983, lorsque des F-14 de la marine des Etats-Unis ont intercepté un avion libyen à l'extérieur du golfe de Syrte et, en août 1981, quand deux avions libyens ont été abattus au-dessus de la Méditerranée, au large des côtes libyennes, il s'est passé la même chose.

M. Mudenge (Zimbabwe)

C'est en partie pourquoi les raisons invoquées pour expliquer la destruction des deux MIG libyens sont si peu convaincantes. Jusqu'aux arguments techniques selon lesquels les MIG libyens étaient armés qui n'ont pas été prouvés de façon concluante si l'on en croit le New York Times d'aujourd'hui. Celui-ci dit à propos des bandes-vidéo du prétendu combat d'avions de chasse au large des côtes libyennes :

"Les bandes-vidéo présentées par les bulletins d'information américains hier au soir ne montrent pas aussi clairement que l'a affirmé M. Howard la présence de missiles. La qualité de la bande n'était pas très bonne et ce que l'on dit être des missiles apparaît comme une tache sombre."

Non, il n'est pas facile pour les gens les plus rationnels et les plus impartiaux de prêter une intention hostile ou suicidaire aux MIG de reconnaissance libyens à l'égard de l'armada américaine au large des côtes libyennes.

La diplomatie de la canonnière ne devrait pas avoir sa place aujourd'hui. Il est regrettable que la saison de paix que le monde connaît depuis quelque temps soit compromise par une manifestation aussi déplacée de machisme. Les actes déplorables d'agression dirigés mercredi dernier contre la Libye ne constituent pas seulement une menace pour la paix et la sécurité de la Méditerranée; ils vont de toute évidence à l'encontre de l'esprit de dialogue et de coopération qui règne dans les relations internationales. Il est regrettable - c'est le moins qu'on puisse dire - que les Etats-Unis, grande puissance membre permanent du Conseil de sécurité qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, soient tellement prêts à tirer pour un rien.

Nous craignons beaucoup que cet indicent ait des effets néfastes sur l'actuelle évolution positive du processus de paix au Moyen-Orient. D'autre part, à la veille de la conférence de Paris sur les armes chimiques, nous redoutons que toute l'atmosphère de la conférence soit empoisonnée. Ce sont là des conséquences graves.

Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre préoccupation et nos regrets devant la tendance qu'ont certains Etats à abuser des instances internationales pour lancer des campagnes de désinformation et justifier leur politique d'agression contre les pays non alignés. Etant donné certaines déclarations faites récemment à propos de la prochaine conférence des Etats parties à la Convention de Genève de 1925 sur les armes chimiques, nous voudrions dire en

M. Mudenge (Zimbabwe)

guise d'avertissement que les pays non alignés ne permettront à personne d'utiliser cet organe pour des campagnes de désinformation visant à obtenir un appui pour des opérations militaires dirigées contre un quelconque Etat membre et pour justifier certains "principes préventifs" douteux.

De nombreux pays, parmi lesquels les Etats-Unis, ont la capacité de fabriquer des gaz toxiques. Le régime raciste de Pretoria utilise fréquemment des gaz toxiques dans notre région. Par conséquent, nous ne comprenons pas pourquoi ceux qui possèdent des gaz toxiques décident que la Libye est inapte à en posséder. Quels loi, convention ou traité internationaux qui interdiraient la possession par opposition à l'utilisation invoque-t-on en l'occurrence? Il est inacceptable qu'un pays se fasse le gendarme du monde et s'arroge le droit de punir les pays dont il n'approuve pas la politique, surtout quand ces pays agissent conformément au droit international.

Les pays non alignés sont profondément préoccupés par les actes répétés d'agression et de provocation des Etats-Unis à l'encontre de la Libye. La fréquence de ces incidents, les campagnes et les mouvements des forces armées des Etats-Unis qui les ont toujours précédés montrent clairement que ces actes d'agression et de provocation sont prémédités. En conséquence, nous demandons instamment au Conseil d'exhorter les Etats-Unis à s'abstenir de tous nouveaux actes d'agression, y compris de prétendus manoeuvres et exercices militaires au large des côtes libyennes. La persistance de la présence des forces navales des Etats-Unis dans cette région menace la paix et la sécurité en Méditerranée et fait obstacle aux efforts visant à faire de cette région une zone de paix, de sécurité et de coopération, conformément au climat actuel de coopération qui caractérise les relations internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHAH NAJAZ (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Je commencerai par dire ma reconnaissance aux membres du Conseil de sécurité qui ont donné à ma Délégation l'occasion de participer à ce débat sur une question qui préoccupe beaucoup l'ensemble de la communauté internationale.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

La délégation du Pakistan se réjouit que la Malaisie - pays avec lequel le Pakistan a d'étroites relations d'amitié et dont le peuple partage avec le peuple pakistanais un sentiment de solidarité et un objectif commun - préside le Conseil de sécurité.

Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité si peu de temps après l'élection de votre pays au Conseil où il n'avait pas siégé depuis 23 ans. Nous vous souhaitons plein succès dans les tâches lourdes de responsabilités qui vous attendent. Nous sommes certains que sous votre conduite éclairée le Conseil verra ses travaux couronnés de succès.

Je voudrais également saisir cette occasion pour dire combien ma délégation se félicite de la manière exemplaire dont l'Ambassadeur Kagami, du Japon, a guidé les délibérations du Conseil de sécurité le mois dernier.

J'aimerais, par la même occasion, transmettre les félicitations chaleureuses de ma délégation aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et leur souhaiter plein succès dans les tâches lourdes de responsabilités qui seront les leurs.

Le Conseil de sécurité a été convoqué pour connaître du dernier incident qui s'est produit au large des côtes libyennes et au cours duquel deux MIG libyens ont été abattus au-dessus des eaux internationales par un avion basé sur porte-avions américain, sous prétexte que "les MIG étaient de toute évidence des avions armés ayant des intentions hostiles".

La Libye a rejeté cette accusation, maintenant que les deux avions abattus étaient des avions de reconnaissance non armés. Dans ces conditions, leur destruction au cours d'un affrontement accidentel avec un avion basé sur porte-avions américain ne peut être considérée que comme le résultat d'un climat d'hostilité prolongée entre les deux pays et d'une atmosphère de profonde méfiance et de tension comme celle qui prévaut actuellement.

L'hostilité qui règne entre la Libye et les Etats-Unis a ses racines dans des événements qui se sont produits sur une dizaine d'années. En 1981, deux avions libyens ont été abattus au cours d'un incident semblable au-dessus du golfe de Syrte. Puis en 1986, des avions américains ont livré combat contre des navires libyens, ce qui devait conduire au bombardement de Tripoli et de Benghazi par les Etats-Unis. Ces incidents ont fait l'objet d'un débat au Conseil de sécurité en avril 1986.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Le dernier incident au cours duquel deux avions libyens ont été abattus en Méditerranée centrale le 4 janvier s'est produit dans une situation tendue et complexe. Les Etats-Unis sont gravement préoccupés par l'existence, au nord des côtes libyennes, d'une usine pharmaceutique dont ils disent qu'elle est capable de fabriquer des armes chimiques. La Libye a nié avec force cette accusation. Tout acte précipité fondé sur ces préoccupations ne peut que saper les fondements du droit international et les normes bien établies régissant la conduite entre les Etats.

Il est infiniment regrettable que rien n'ait été fait au cours des 10 dernières années pour dissiper la méfiance et la crainte qui ont conduit à l'incident tragique du 4 janvier et qui risquent d'entraîner d'autres actes hostiles à l'avenir. Pareille situation est suffisamment explosive pour déclencher un conflit plus important.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Le Bureau de coordination des pays non alignés, qui s'est réuni en session d'urgence le 5 janvier, a considéré les récents actes des Etats-Unis contre les avions libyens comme une agression non provoquée commise en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Réitérant l'appel du huitième sommet non aligné lancé aux Etats-Unis pour qu'ils s'abstiennent de toutes manoeuvres militaires au large des côtes libyennes, qui mettent en danger la paix et la sécurité régionales, le Bureau a demandé le retrait des forces navales américaines de la région et réaffirmé sa solidarité avec la Libye qui veut préserver son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Dans une déclaration publiée le 5 janvier, un porte-parole officiel a exprimé la profonde préoccupation du Gouvernement pakistanais face à la destruction des deux appareils libyens par des avions américains. La déclaration mentionne que le Gouvernement pakistanais est fermement convaincu que le recours à la menace ou à l'emploi de la force dans le règlement de différends constitue une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le Gouvernement pakistanais a souligné le besoin de faire preuve de modération, laquelle est nécessaire pour favoriser la désescalade de la situation et prévenir le renouvellement de tels incidents regrettables. Il a également demandé qu'aucune mesure de nature à faire monter la tension dans la région ne soit prise car cela aurait un effet adverse sur la récente évolution positive au Moyen-Orient.

L'année 1988 a été une année importante pour les Nations Unies dans la mesure où la plupart des conflits régionaux ont commencé à céder aux pressions de l'opinion publique mondiale et sont arrivés à un point où ils peuvent être résolus. L'année s'est terminée dans une atmosphère prometteuse qui suscite de grands espoirs quant à la possibilité de voir s'instaurer une paix globale et l'harmonie. La communauté internationale veut que cette atmosphère, qui est le résultat d'efforts soutenus, d'une grande persévérance, de grandes souffrances et de grands sacrifices, soit préservée. Il est impérieux que toutes les parties intéressées et les grandes puissances en particulier usent de leur influence et de leurs capacités pour renforcer la paix mondiale et la foi dans les Nations Unies en tant qu'instrument international de paix et de sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a demandé à faire une déclaration. Je lui donne la parole.

M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) :
Monsieur le Président, je vous remercie de me donner une deuxième fois la parole au cours de ce débat.

A la fin de la séance de ce matin, le représentant des Etats-Unis a fourni des informations sur les deux avions de reconnaissance libyens qui ont été abattus de façon préméditée par les forces américaines. Ils ont été abattus par des avions de la VIe flotte qui procède à des manoeuvres militaires au large des côtes libyennes.

La délégation américaine a présenté des photos fabriquées de toutes pièces de ces deux avions. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne voudrait dire que ces photos et ces informations sont fausses et fabriquées dans un style hollywoodien. Il ne faut pas être grand clerc dans ce domaine pour comprendre qu'elles sont truquées.

En outre, les déclarations des deux porte-parole du Pentagone sont contradictoires : d'une part, ils nous disent que les avions américains ont été surpris par l'attaque lancée par les avions libyens, et d'autre part ils nous montrent des photos et produisent des enregistrements qui indiquent que ces deux avions étaient prêts à procéder à cette opération et prêts aussi à la filmer. Comment ces avions ont-ils pu prendre des photos d'avions procédant à une attaque à une telle distance? L'un des porte-parole officiels du Pentagone a dit hier :

(L'orateur poursuit en anglais)

"Je dois vous avouer que la qualité de la bande magnétoscopique est très mauvaise."

(L'orateur poursuit en arabe)

Dans le New York Times d'aujourd'hui, il est dit que :

(L'orateur cite en anglais)

"La bande magnétoscopique, telle qu'elle a été vue sur les journaux télévisés américains, n'indique pas la présence de missiles aussi clairement que M. Howard le dit. La qualité de la bande est mauvaise et ce qu'on dit être des missiles n'apparaît que comme une tâche floue."

(L'orateur poursuit en arabe)

Les pilotes eux-mêmes ont dit qu'il leur était très difficile de confirmer que les deux avions libyens étaient ou non armés. Le représentant des Etats-Unis a dit que ces avions procédaient à des manoeuvres pacifiques de routine. Il reste à voir si ces avions procédaient ou non à des manoeuvres pacifiques au large des côtes libyennes. Je laisse le soin aux représentants et au Conseil d'en juger.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je ne vais pas commencer à m'étendre sur la question de la qualité de l'image. Je pense que ce qui est important ici - et cela apparaît clairement de tous les enregistrements - c'est que les avions américains ont procédé à cinq manoeuvres pour éviter les MIG qui s'approchaient d'eux.

Si vous marchez dans une allée obscure la nuit et que vous voyez un homme armé d'un fusil, si vous traversez la rue et qu'il la traverse, si vous accélérez et qu'il accélère, si vous ralentissez et qu'ils ralentit, je pense que vous comprenez qu'il ne s'approche pas pour vous présenter un bouquet de fleurs.

Nous avons beaucoup entendu parler d'une campagne de désinformation et deux orateurs ont cité des journaux américains pour prouver que le Gouvernement américain avait tort. Je trouve cela fascinant. Il n'est pas difficile pour eux de comprendre qu'ici en s'opposant au gouvernement de ce pays la presse ne court aucun danger. Nous remercions Dieu qu'il en soit ainsi.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a demandé à faire une déclaration. Je lui donne la parole.

M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Je m'excuse de reprendre la parole. Cependant, je voudrais rappeler au représentant des Etats-Unis d'Amérique que ce qu'il a dit ne représente que le point de vue des Etats-Unis d'Amérique, et cela a été, au demeurant, prémédité.

Il a dit que les avions américains avaient essayé par cinq fois d'éviter les jets libyens. Toutefois, j'ai eu l'honneur d'être présent pendant le débat du Conseil de sécurité sur la destruction de l'avion civil iranien, et tous les représentants se souviennent de la revendication du capitaine du Vincennes, selon laquelle le jet civil était descendu de près de quelque 1 000 pieds ou qu'il était allé à droite ou à gauche. Sur cette base, il a été convaincu qu'il s'agissait d'un avion militaire et a tiré dessus.

Cela est arrivé à maintes reprises, et je ne crois pas que le Conseil puisse croire une seule source. Nous sommes pleinement convaincus que les deux avions libyens étaient des avions de reconnaissance qui effectuaient une sortie de reconnaissance de routine. Ils n'étaient prêts ni à combattre ni à attaquer. Nous avons dit cela à plusieurs reprises. Si le Conseil veut écouter les Américains

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

seulement, c'est une autre affaire. Cependant, il y a un autre aspect de l'histoire. Cela est peut-être la démocratie mentionnée par le représentant des Etats-Unis d'Amérique. Ecoutons les deux parties.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour cette séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à la poursuite de l'examen du point inscrit à son ordre du jour aura lieu lundi, 9 janvier 1989, à 10 h 30.

La séance est levée à 17 heures.